



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 10 décembre 2018 à 20h15**

Présent(e)s :

Mme	Christine Tomassi, Présidente
Mmes	Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay et Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
MM.	Jérémie Annen, Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Thomas Jordi, et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
M.	Guy Lavorel, Maire
Mme	Béatrice Hirsch, Adjointe
M.	Marc Truan, Adjoint
M.	Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
Excusés :	Gérard Murith, Alexandre Odier

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018.
 2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
 3. Communications de la Mairie.
 4. Présentation du projet de compte-rendu administratif et financier pour 2017
 5. Projet de délibération D171 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.- destiné à la réfection d'un appartement dans le bâtiment de la route de Moillebin 6 (ferme Duvernavy).
 6. Proposition de motion : Motion M40 du groupe des Verts : « *Pour le développement et la sécurisation des itinéraires cyclables à Troinex* ».
 7. Election d'un nouveau membre du Comité du Fonds de décoration
 8. Propositions individuelles et questions.
-

La Présidente, Mme Tomassi, ouvre la séance à 20h17 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à ses adjoints, aux conseillères et conseillers municipaux et au secrétaire général, ainsi qu'au nombreux public. Elle donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui n'appelle pas d'observation.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018

La Présidente demande si ce procès-verbal fait l'objet de remarques : tel n'étant pas le cas, il est approuvé.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente signale que M. Niederhauser a distribué un petit document d'information de l'association Komitas Action Suisse-Arménie, qui intéressera certainement les personnes qui ont fait le voyage en Arménie. Pour le surplus, la Présidente n'a pas d'autres communications.

3. Communications de la Mairie

Communication de M. Guy Lavorel, Maire

Sondage concernant les différents canaux d'informations à Troinex : Lors de la séance du mois de septembre, la Mairie a informé le Conseil municipal qu'elle avait mandaté une agence de communication afin de réaliser une enquête auprès de la population dans le but d'évaluer les différents canaux d'information actuels de la commune (« flyers », site internet, etc.) et de connaître les besoins et les attentes des habitants. Le projet de questionnaire destiné à ce sondage a été présenté récemment à la commission Agenda 21 et communications. Les commissaires ont testé le questionnaire et ont fait part de leurs remarques, dont la Mairie va tenir compte dans la mesure du possible. Cette enquête pourra donc être lancée probablement au milieu du mois de janvier prochain. Tous les habitants de la commune, âgés de 16 ans et plus, recevront le sondage par courrier adressé à leur nom. M. Lavorel invite les membres du Conseil municipal à encourager leurs voisins, leurs connaissances et leurs familles à y participer afin qu'il soit le plus représentatif possible. La Mairie envisage par ailleurs d'atteindre les Troinésiens et Troinésiennes par d'autres moyens, comme par exemple des contacts personnels lors des manifestations, voire des visites de porte à porte.

Communication de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe

Repas de Noël des aînés : Comme chaque année, la Mairie a le plaisir d'organiser, conjointement avec Troinextra, le repas de Noël des aînés qui se déroulera cette année le mardi 18 décembre à midi. Les conseillers municipaux y sont conviés afin de partager des moments privilégiés avec les aînés et servir l'apéritif dès 11h30. Après le repas, vers 14h15, les enfants de la division élémentaire viendront chanter Noël pour les aînés.

Apéritif de Noël : Il aura lieu cette année le vendredi 21 décembre 2018 dès 18h devant la mairie. L'apéritif sera conjointement celui de Noël et le dernier apéritif des quatre saisons, celui d'hiver. Le Fonds de décoration aura le plaisir de décorer l'emplacement de la fête. Du vin chaud et un repas surprise seront notamment proposés. Une petite partie officielle débutera vers 18h30. La Mairie invite le Conseil municipal à y venir nombreux.

Communication de M. Marc Truan, Adjoint

Notes de frais et cadeaux des magistrats communaux : Suite à l'affaire des notes de frais des magistrats de la Ville de Genève, la Mairie a reçu des demandes d'informations de la part de deux journalistes sur la pratique en cours à ce sujet à Troinex. Ces informations vont probablement paraître prochainement dans la presse et dans un souci de transparence, la Mairie souhaite communiquer au Conseil municipal les renseignements donnés à ces journalistes.

Comme prévu au budget de fonctionnement, le Maire et les deux adjoints perçoivent un montant forfaitaire couvrant les frais de déplacement, d'ordinateur, d'impressions de documents, de téléphone, etc. Le montant, par année, de ces indemnités est de CHF 2'200.- pour le Maire et de CHF 1'650.- pour chacun des deux adjoints. En plus de ce forfait, le total des frais remboursés en 2017 s'élève à CHF 753.50.- pour les trois magistrats. Il s'agit des frais de trois repas organisés dans le cadre de la fonction, ainsi que de petits divers. Enfin, la Mairie reçoit éventuellement en cadeaux des bouteilles ou des boîtes de chocolat en

fin d'année ; ceux-ci sont souvent partagés avec le personnel communal. Elle reçoit également parfois des billets pour des spectacles (par exemple Festival de la Bâtie ou Antigél) ou encore des billets pour des expositions (Salon de l'Auto, les Automnales, etc.). Il arrive également que, deux à trois fois par année, les magistrats soient invités pour repas dans un restaurant de la région.

Contribution du FIDU à la commune : M. Truan fait lecture d'un courrier du FIDU (Fond intercommunal pour le développement urbain) reçu par la Mairie le 7 décembre. Ce Fonds est en mesure de verser à la commune, pour l'exercice 2018, une contribution pour les nouveaux logements créés sur le territoire communal (46 appartements) de CHF 322'000.-.

Mme Schneider demande si ce montant de CHF 322'000.- qui n'est pas budgété, est comptabilisé en plus.

M. Niederhauser confirme et explique qu'il n'apparaîtra pas dans le budget de fonctionnement, mais dans le compte des investissements, puis sera ensuite viré au bilan. Cette somme pourra être utilisée pour des constructions d'infrastructures (par exemple école) liées au développement de la commune.

Mme Bernardet s'interroge sur le montant de la participation versée par Troinex et souligne que le montant net n'est pas de CHF 322'000.- puisque la commune verse chaque année une certaine somme au FIDU.

M. Truan confirme qu'effectivement, la participation de la commune est à hauteur d'env. CHF 120'000.- par année et que ce montant est amorti sur 30 ans.

M. le Maire précise que ce fonds a été mis en place par l'Etat à la demande l'ensemble des communes genevoises et notamment de Confignon, très inquiète de voir se développer le grand projet des Cherpines sur son territoire, ainsi que sur celui de Plan-les-Ouates. Confignon était dans l'incapacité d'assumer le coût des infrastructures nécessaires à l'accueil de ces nouveaux habitants. Le FIDU est né de ce constat et de cette inquiétude. Ce fond permet d'établir un juste retour aux communes sur lesquelles se construisent de nombreux logements.

4. Présentation du projet de compte-rendu administratif et financier pour 2017

La Présidente ouvre la discussion sur les 57 pages du projet de compte-rendu. Elle demande si un éventuel délai est encore accordé aux membres du Conseil municipal afin de faire part de leurs remarques, de signaler d'éventuelles erreurs ou autres, ou si ce compte-rendu est une version définitive.

M. le Maire propose de laisser 7 à 10 jours pour les personnes qui veulent encore faire des remarques.

M. Botbol s'interroge sur le nombre d'exemplaires imprimés.

M. Niederhauser répond qu'une centaine d'exemplaires sont imprimés pour les personnes qui veulent absolument avoir la version papier ; sinon le compte-rendu est publié sur le site internet.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente souligne qu'une approbation formelle du projet n'est pas nécessaire.

5. Projet de délibération D171 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.- destiné à la réfection d'un appartement dans le bâtiment de la route de Moillebin 6 (ferme Duvernay).

La Présidente explique que la commission d'urbanisme, à qui avait été confié cet objet, a décidé de ne pas entrer en matière. La Présidente propose que le Conseil municipal vote un renvoi en commission des travaux.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente procède au vote : **le renvoi du projet de délibération D171 en commission des travaux est accepté à l'unanimité.**

6. Proposition de motion : Motion M40 du groupe des Verts : « Pour le développement et la sécurisation des itinéraires cyclables à Troinex ».

La Présidente donne la parole à Mme Latour qui fait lecture de la motion (annexe 1), puis la discussion est ouverte.

M. Bourqui constate que les objectifs de la motion sont louables. Néanmoins, le Plan directeur communal (PDCOM) ne doit pas être oublié. M. Bourqui s'exprime au nom de l'Entente et propose un amendement qui permettrait d'intégrer les objectifs de la motion au PDCOM.

Mme Schneider-Bidaux explique que les Verts auraient pu se contenter d'établir une motion qui s'intègre au PDCom, mais ce n'était pas le but car ce dernier n'est pas encore terminé, ni voté. De plus, en dehors des conseillers municipaux, personne n'a pu prendre connaissance de ce PDCom pour le moment, ce qui est regrettable. Les Verts ont donc déposé cette motion afin de faire évoluer le sujet un peu plus rapidement. Mme Schneider-Bidaux est d'avis qu'attendre le Plan directeur communal reviendrait en quelque sorte à « noyer le poisson ».

Mme Latour souligne que les Verts ont été encouragés par les 85.09% des Troinésiens et Troinésiennes qui ont plébiscité, en votation du 23 septembre 2018, le contre-projet à l'initiative « vélo ». Ne rien entreprendre et repousser encore le sujet équivaldrait à ne pas respecter la volonté des habitants. Depuis 2011, rien de nouveau sur cette question ne s'est produit à Troinex, malgré les nombreuses annonces d'actions. Mme Latour considère que vouloir encore temporiser et trouver des prétextes pour ne rien faire, sans même commencer à réfléchir, constituerait un manque de respect à l'égard des Troinésiens.

M. le Maire estime incorrect de prétendre qu'il n'y a pas eu de réflexion sur le sujet jusqu'à présent. Il rappelle qu'il a emmené la commission d'urbanisme à travers le village afin de présenter les axes de mobilité douce travaillés dans le Plan directeur communal, ainsi que les possibilités futures. Si les Verts estiment que le travail prend trop de temps, M. le Maire peut le comprendre, mais dire que rien n'a été réfléchi, il ne peut l'accepter.

Mme Latour reformule : réfléchir est un bon début, mais concrétiser lui paraît plus important.

M. Bourqui estime que réaliser une étude spécifique aux pistes cyclables, hors du contexte général de la mobilité et de la circulation à Troinex, ne serait pas efficace, ni efficient. Il propose, au nom de l'Entente, un amendement général concernant la dernière partie de la motion et en donne lecture :

Le Conseil municipal invite la Mairie à :

- *Intégrer dans le Plan directeur communal (PDCom), les aménagements pour la mobilité douce et d'y assurer la continuité des itinéraires cyclables tant existants que potentiels.*
- *Intégrer dans le PDCom, dans le cadre du plan de stationnement, l'aménagement de nouvelles places de stationnement pour les vélos, si possible couvertes et sécurisées, notamment aux abords des équipements publics.*
- *Intégrer la notion d'intercommunalité dans le volet mobilité douce du PDCom afin d'assurer la continuité des itinéraires entre les communes voisines, ainsi que la desserte de la gare du CEVA au Bachet.*

Mme Latour fait remarquer qu'un point essentiel a été omis : le délai. Les Verts demandent que la Mairie présente un projet dans les 6 mois. Si aucune date n'est fixée, la question n'évoluera pas. Pour le surplus, Mme Latour n'est pas opposée au principe de l'amendement.

M. Calame évoque en complément la notion d'urgence. Le Plan directeur communal porte très bien son nom, puisqu'en tant que plan directeur, il a pour but de fixer des objectifs de développement à moyen terme (sur 5, 10 ou 15 ans). La motion a pour objectif d'obtenir un projet plus rapidement, projet qui se situerait en amont du PDCom. Il est évidemment essentiel qu'il soit par la suite inclus dans le PDCom. M. Calame donne d'autres exemples de sujets traités en amont du PDCom et étudiés en parallèle, tels que le centre du village et le demi-groupe scolaire. Les Verts estiment que la réflexion est nécessaire et qu'il en va de la sécurité d'une partie croissante des communiens. M. Calame ajoute que dans le cadre des diminutions de subventionnement des vélos électriques par exemple, aider les communiens en termes de sécurité serait interprété comme un geste positif en leur faveur, puisque des aides financières ne sont plus attribuées.

Mme Beaud relève que le PDCom est effectivement une vision pour le long terme, mais elle est surprise des propos tenus ce soir. Dans l'étude du centre village, de nombreuses discussions ont concerné les axes de mobilité douce dont la réalisation n'est pas prévue dans 30 ans, mais plutôt dans un avenir assez proche. Tous les projets qui y figurent seront intégrés.

Mme Latour est d'accord que des discussions ont bien été menées, mais il n'y a pas encore eu de réalisations concrètes

M. Calame constate que la création de voies de mobilité douce est nécessaire et que ce sujet est effectivement au programme, tout comme d'autres programmes de création de bâtiments ou de services publics. La nécessité porte ici sur le fait de créer des axes nouveaux et/ou de compléter les axes qui existent déjà, mais qui ne permettent pas le passage sécurisé à la fois des vélos et des

piétons, par exemple vers la ferme Rosset. Cet aspect est programmé du point de vue de la Mairie, mais la motion demande également de réfléchir au cheminement vélos sur les axes existants. Il ne suffit pas de créer une voie de mobilité douce au centre du village pour régler l'intégralité du problème ; toutes les routes utilisées sont également problématiques. M. Calame roule à vélo tous les jours et ne passe jamais par un axe de mobilité douce en site propre. Ainsi, par exemple, devant la Mairie, le carrefour est extrêmement dangereux pour tous les utilisateurs, y compris les vélos.

Mme Latour soulève encore un point important dans la motion : elle ne se limite pas seulement au territoire de Troinex. Elle mentionne expressément la nécessité de travailler avec le canton, qui fait preuve d'une certaine inactivité dans ce domaine, ainsi qu'avec les communes voisines. De grands axes cantonaux traversent la commune et manquent d'aménagements.

M. le Maire comprend les attentes des Verts et de cette motion, mais une application en 6 mois n'est pas réaliste. La Mairie a pour objectif d'achever le PDCOM pour cette législature, dans un an. Un délai de 6 mois pour répondre à tous les points de la motion n'est pas envisageable, de même qu'installer des pistes cyclables sur une route cantonale en 6 mois n'est pas réaliste.

Mme Latour précise que personne ne demande que les aménagements soient tous achevés dans 6 mois, mais qu'ils aient au moins été initiés.

Mme V. Hirsch souhaite faire progresser le débat, puisqu'il est admis par tous que sécuriser les déplacements à vélo, à pieds et en mobilité douce est nécessaire. Les objectifs de la motion sont visiblement acceptés par l'ensemble du Conseil municipal, mais dans l'amendement lu par M. Bourqui, le point qui pose problème est la question du délai. Mme V. Hirsch propose donc de donner un un délai suffisamment long, par exemple un an, pour que la Mairie puisse faire correctement son travail et qui permettra un vote favorable de cette motion à l'unanimité.

Relevant les propos de M. le Maire, M. Calame souligne que la motion demande en effet que, dans un délai de 6 mois, un projet de délibération soit présenté au Conseil municipal et non pas d'avoir réalisé des bandes cyclables sur la totalité des routes de la commune. L'objectif est d'avoir un projet de délibération concret et ferme, dans les 6 mois, qui annonce que la commune propose d'engager un crédit d'étude permettant d'identifier les itinéraires qui nécessitent un complément. Une discussion avec le Conseil d'Etat devra également avoir lieu pour ce qui concerne les axes cantonaux. L'objectif n'est absolument pas d'avoir, dans les 6 mois, réalisé la totalité des mesures demandées par cette motion et ce point peut être clarifié dans le texte si nécessaire.

M. le Maire fait remarquer que ce projet d'étude existe déjà et figure dans PDCOM. Une fiche sur la mobilité douce y sera intégrée. La Mairie n'a pas attendu cette motion pour travailler sur ce sujet.

Mme Latour explique qu'il ne s'agit pas seulement de réfléchir au centre de Troinex. La commune est peut-être l'endroit le moins problématique concernant les pistes cyclables puisque la circulation est plus ou moins maîtrisée au niveau de la vitesse. La motion mentionne les alentours de Troinex, ceci pour conserver une bonne cohérence dans les déplacements sécurisés vers les destinations où les cyclistes souhaitent se rendre.

M. le Maire relève qu'une piste cyclable part du Rondeau de Carouge et est censée aller jusqu'à la Croix-de-Rozon, d'après les projets cantonaux. A Troinex, un projet d'axe cyclable prévoit de rejoindre la route d'Annecy et permettra par la suite de rejoindre le CEVA à vélo. De nombreuses discussions ont eu lieu à ce sujet. M. le Maire explique depuis des années que Troinex va se raccorder à ces grands axes de mobilité.

M. Calame constate que M. le Maire a mal interprété ses propos. S'il est vrai que le sujet est déjà discuté depuis des années, il n'en demeure pas moins qu'à ce jour rien n'a encore été réalisé. Un PDCOM est une image directrice et une fiche intégrée au PDCOM est une fiche qui donne un peu plus de détails qu'une image directrice. L'étude souhaitée par la motion a pour but d'aller plus loin que les indications fournies par le PDCOM et d'identifier les points de mobilité de façon beaucoup plus précise. Le PDCOM représente l'ambition de la commune, ce vers quoi elle veut tendre, mais ce n'est pas une étude détaillée indiquant les points noirs liés à cette problématique.

Mme Schneider-Bidaux relève que les axes mentionnés par M. Lavorel ne sont pas suffisants et ne desservent pas tous les quartiers de la commune. Elle cite des exemples de tronçons qui ne sont pas équipés, comme la bande cyclable sur la route de Troinex qui s'arrête à Veyrier depuis 40 ans. Mme Schneider demande qu'un réel travail soit réalisé avec le canton et la commune de Veyrier à ce sujet.

Mme Latour évoque le règlement sur la mobilité douce de 2013, qui stipule que les pistes cyclables doivent être sécurisées, continues, directes et sans détour. Mme Latour considère qu'il est normal de réaliser des itinéraires plus directs pour la mobilité douce et des itinéraires peut-être un peu plus long pour la mobilité moins douce.

Mme B. Hirsch donne certaines précisions par rapport aux propos de M. le Maire et de M. Calame. L'amendement général proposé par M. Bourqui reprend en fait l'essentiel et les termes de la motion décrite, sauf qu'à l'inverse de l'insertion dans une étude, l'amendement propose d'insérer la motion dans le PDCOM. Le Conseil municipal peut décider de demander à la Mairie que, en plus de la présentation du PDCOM et de la fiche sur la mobilité douce, la motion soit intégrée au PDCOM. Des éléments plus précis peuvent très bien figurer dans le PDCOM, d'autant plus si c'est la volonté du Conseil municipal. La différence majeure provient de la question du délai. Mme B. Hirsch comprend les doutes concernant la réalisation du PDCOM dans un délai d'un an, mais la Mairie veut réellement l'achever durant cette législature. Réaliser une étude sur les pistes cyclables, en dehors du PDCOM et de l'étude de toute la mobilité, n'est pas logique : deux éléments vont être réalisés en parallèle, alors qu'ils sont interconnectés et qu'ils devraient être étudiés ensemble.

M. Botbol rappelle les difficultés rencontrées pour obtenir une piste cyclable qui part de Troinex et qui rejoint le cycle de Pinchat. Deux ou trois propriétaires ne voulaient pas céder un ou deux mètres de terrain sur leur parcelle. Le problème ne sera pas résolu en 6 mois ou un an. La route de Troinex restera un problème majeur pour tout le monde. M. Botbol estime qu'il faut laisser le PDCOM s'investir sur ce point et il ne voit pas l'intérêt de dépenser de l'argent dans une étude supplémentaire à ce propos.

Mme Schneider demande, au nom des Verts, une suspension de séance afin d'accorder leur position pour la suite de la discussion.

Suspension de la séance à 21h01 et reprise des débats à 21h06.

Mme Schneider explique que les Verts ont une proposition à soumettre au Conseil municipal. La motion doit être intégrée dans le PDCOM et celui-ci doit être présenté au Conseil municipal d'ici à septembre 2019, avec entre autres ce qui est demandé dans la motion. Le délai est donc de neuf mois.

M. le Maire rappelle que chaque décision est prise par une commission et validée ensuite par le CM. Le temps politique jusqu'en septembre n'est que de 6 mois si on enlève les périodes de vacances. Il n'est pas sûr que ce soit réalisable dans ce délai.

Mme B. Hirsch estime également que la Mairie n'arrivera pas à tenir ce délai ; dire le contraire serait un peu hypocrite, voire malhonnête. Dans la mesure où une motion n'est pas contraignante, même en termes de délais, il y a de forts risques que rien ne se passe concrètement.

M. le Maire propose de conserver le même amendement, mais en se donnant un délai à décembre 2019, plus réaliste.

M. Botbol est perplexe quant à la mention d'une date précise. Il est en effet difficile de connaître précisément les événements et dossiers à gérer l'année prochaine. Il estime préférable de demander à la Mairie de faire le maximum et dans les meilleurs délais, sans établir une date fixe.

M. Truan ajoute que la commission d'urbanisme travaille déjà avec la Mairie depuis un certain nombre de mois sur le PDCOM. Une réunion s'est tenue assez récemment avec l'urbaniste. A l'interne, la Mairie s'est fixée pour objectif de déposer le PDCOM en 2019. Un délai de 12 mois serait plus raisonnable.

Mme Latour souligne que les Verts peuvent entrer en matière sur ce nouveau délai. La motion doit réellement être intégrée dans le PDCOM.

Sur la forme, M. Duquesne constate que l'amendement corrige une inexactitude dans le libellé de la motion. Ce ne sont pas les Verts qui demandent au Conseil municipal, mais ce sont les Verts qui « invitent Conseil municipal à faire la demande à la Mairie ».

La Présidente relève que l'entrée en matière semble acceptée au vu des débats qui viennent d'avoir lieu. De ce fait, un vote sur l'entrée en matière n'est pas nécessaire. Elle propose de commencer par le vote de l'amendement général qui a été proposé avec la correction : « le Conseil Municipal invite la Mairie à.. ».

Mme Schneider n'est pas d'accord. Après le vote, il sera possible de dire que « le Conseil municipal invite », mais la motion est présentée par les Verts. Ce fait ne peut être nié.

Mme B. Hirsch explique que la motion est présentée par les Verts et donc qu'elle est une motion verte. Mais le Conseil municipal vote le texte de cette motion et vote sur le fait que le Conseil municipal renvoie le texte à la Mairie. Les Verts restent bien sûr les auteurs de cette motion.

La Présidente souligne que seule la dernière partie change dans l'amendement, mais pas le titre de la motion, ni le libellé, ni l'exposé des motifs. La Présidente propose un vote sur l'amendement général proposé en intégrant le nouveau délai, c'est-à-dire décembre 2019.

Mme B. Hirsch propose d'ajouter une invite pour que la Mairie rende le rapport du PDCom en décembre 2019.

Le Conseil municipal invite la Mairie à :

- *Intégrer dans le Plan directeur communal (PDCom), les aménagements pour la mobilité douce et d'y assurer la continuité des itinéraires cyclables tant existants que potentiels.*
- *Intégrer dans le PDCom, dans le cadre du plan de stationnement, l'aménagement de nouvelles places de stationnement pour les vélos, si possible couvertes et sécurisées, notamment aux abords des équipements publics.*
- *Intégrer la notion d'intercommunalité dans le volet mobilité douce du PDCom afin d'assurer la continuité des itinéraires entre les communes voisines, ainsi que la desserte de la gare du CEVA au Bachet.*
- *Présenter un rapport au Conseil municipal concernant le PDCom en décembre 2019.*

La Présidente procède aux votes suivants :

- **L'amendement général et l'invite sont adoptés à l'unanimité.**
- **La motion dans son ensemble, avec l'amendement général, est adoptée à l'unanimité.**

7. Election d'un nouveau membre du Comité du Fonds de décoration

M. le Maire explique que lors d'une des dernières séances du Conseil municipal, la Mairie avait soumis une candidature pour le Comité du Fonds de décoration, celle de Mme Claude Truan. La Mairie fait une deuxième proposition ce soir en la personne de M. Marcel Lachat. M. Lachat est un personnage haut en couleur de la commune. Bricoleur expérimenté, il apportera un soutien réel notamment au niveau du bricolage et de la réalisation de différents projets. Il fait partie de la troupe de théâtre, dont il réalise également les décors. M. Lachat sera donc très utile au Fonds de décoration.

La Présidente propose que l'élection se fasse par acclamations (*applaudissements de l'entier du Conseil municipal*) et félicite M. Lachat pour son élection.

8. Propositions individuelles et questions.

Exposition de Mme Bolli : Mme Reymond-Dorsay annonce que Mme Françoise Bolli, qui a réalisé le vitrail du bicentenaire de la commune, organise encore pendant huit jours une exposition de ses œuvres dans une galerie de la Corraterie. Elle invite chacun à visiter cette très belle exposition.

Zones 30 km/h : Mme Schneider-Bidaux relève que bien que le principe de la limitation de 30 km/h ait été votée pour l'avenue des Crêts et le chemin de Sous-le-Crêt, aucun panneau n'a pour l'instant été installé. Mme Schneider-Bidaux a reçu des demandes de la part des habitants du quartier afin de savoir où en était le projet. Par ailleurs, elle demande également si la zone 30 qui devait inclure la route de Bossey et un petit tronçon de la route de Pierre-Grand va être aménagée.

M. le Maire explique que la Mairie attend les conclusions d'une étude demandée par la DGT afin d'avoir une proposition définitive pour le quartier des Crêts. La limitation à 30km/h sur la route de Bossey n'est, quant à elle, pas encore d'actualité. La Mairie a rencontré la DGT afin de discuter de nombreux points, concernant notamment l'application de mesures complémentaires à la zone 30. Des solutions sont en phase d'élaboration, telles que des ralentissements pour permettre aux habitants du quartier de pouvoir sortir sur la route de Bossey en sécurité. L'endroit est délicat puisque les voitures roulent vite, parfois même sur les trottoirs. La Mairie étudie également d'autres endroits du village où des aménagements complémentaires pourraient être réalisés. M. le Maire rappelle encore que pour chaque projet, même petit, une autorisation de la DGT ou une autorisation de construire est nécessaire.

Passage pour piétons de la route de Pierre-Grand : Mme Schneider-Bidaux signale que ce passage est extrêmement dangereux. Les automobilistes arrivent à grande vitesse et ce passage piéton doit être mieux signalé. Un accident grave risque de se produire un jour. Le passage pour piétons du chemin Jacques-Ormond est moins dangereux.

M. le Maire en prend note.

Mme Schneider souhaite également remercier la Mairie et les services de la commune concernant le parc de la Drize, qui est très bien entretenu.

La séance est levée à 21h25.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Christine Tomassi

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

MOTION

Annexe 1

Présentée par Sabine Latour, Fabrice Calame, Thomas Jordi et Brigitte Schneider-Bidaux

Pour le développement et la sécurisation des itinéraires cyclables à Troinex

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Vu le plébiscite par 85,09 % des Troinésiennes et Troinésiens de l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins de sentiers pédestres, le 23 septembre 2018

Vu le plébiscite par 83% des Genevoises et Genevois de ce même arrêté

Vu la loi pour la mobilité douce du 30 août 2011, invitant l'Etat et les communes à offrir un réseau complet et sécurisé pour les aménagements cyclables et les cheminements piétonniers ;

Vu le règlement sur la mobilité douce du 4 décembre 2013, qui définit les pistes cyclables continues, directes et sécurisées comme devant suivre l'itinéraire le plus direct possible, sans détour ni interruption ;

Vu la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée du 2 juillet 2016, acceptée en votation populaire le 5 juin 2016 par 68% des genevoises et genevois ;

Vu le plan d'action de la mobilité douce 2015-2018, voté par le Grand Conseil le 27 janvier 2017 et adopté par le Conseil d'Etat le 29 mars 2017, en particulier les mesures 62 (développement du réseau cyclable d'intérêt cantonal), 63 (développement du jalonnement cyclable), 64 (développement du stationnement cyclable) et 100 (expérimentation du déploiement de rues cyclables) ;

Vu la feuille de route pour la législature 2018-2023 présentée par le Conseiller d'Etat Monsieur Serge Dal Busco le 24 septembre 2018, annonçant en particulier sa volonté de favoriser les modes doux et les transports collectifs ;

Le Conseil municipal invite la Mairie à :

- Intégrer dans le Plan Directeur Communal (PDCom) des aménagements pour la mobilité douce et d'y assurer la continuité des itinéraires cyclables tant existant que potentiels ;
- Intégrer dans ce PDCom, dans le cadre du plan de stationnement, l'aménagement de nouvelles places de stationnement pour les vélos, si possible couvertes et sécurisées,, notamment aux abords des équipements publics ;
- Intégrer la notion d'integommunicabilité dans le volet mobilité douce du PDCom, afin d'assurer la continuité des itinéraires entre les communes voisines ainsi que la desserte de la gare CEVA au Bachet.